

MÉCANISME DE FINANCEMENT MONDIAL EN SOUTIEN À CHAQUE FEMME CHAQUE ENFANT

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

1. Qu'est-ce que le Mécanisme de Financement Mondial en soutien à Chaque Femme Chaque Enfant (GFF) et comment est-il lié aux agences onusiennes, au Partenariat International pour la Santé (IHP+ et à d'autres parties prenantes ?

Le Mécanisme de Financement Mondial (GFF) est une plateforme importante de financement pour la Stratégie Mondiale 2.0. du Secrétaire Général des Nations unies. C'est un partenariat de financement d'initiative nationale qui rassemble les parties prenantes de la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) pour fournir un financement intelligent, à l'échelle et durable afin d'accélérer les efforts déployés pour mettre fin aux décès évitables de mères, de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents d'ici à 2030. Le GFF repose sur les principes de l'IHP+ et, harmonise les approches actuellement fragmentées de la SRMNEA et cela, en s'appuyant sur les structures et les processus existants.

Le GFF a été annoncé en septembre 2014. Il est le résultat d'un processus de planification de 10 mois qui a impliqué des gouvernements nationaux et 20 institutions, incluant la Banque Mondiale, le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF. Ce processus a également compris un pilotage du GFF dans quatre pays pionniers. En juillet 2015, le GFF sera officiellement lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies au cours de la Conférence sur le Financement du Développement.

Au niveau mondial, un Groupe d'investisseurs, composé de partenaires qui se sont engagés à investir conjointement dans le GFF, est actuellement en train d'être établi afin de superviser les activités du GFF au niveau mondial. Ce Groupe sera constitué de représentants des pays de mise en œuvre, d'investisseurs publics, de la société civile, du FNUAP, de l'OMS, de l'UNICEF et du Partenariat pour la Santé de la Mère, du Nouveau-Né et de l'Enfant (PSMNE). Il bénéficiera également d'une représentation de la Banque Mondiale, de l'Alliance Mondiale pour les Vaccins de Gavi, du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme ainsi que du secteur privé et des fondations privées.

2. Pourquoi le GFF est-il important dans le contexte de la Conférence sur le Financement du Développement ?

Le GFF fait partie intégrante du changement de paradigme opéré dans le financement du développement ; il met l'accent sur le rôle essentiel, mais changeant, de l'aide officielle pour le développement (AOD) dans la mobilisation de ressources nationales et de flux privés, axés sur des résultats. Il a le potentiel d'agir en tant qu'éclaircisseur dans le financement des Objectifs de Développement Durable d'après 2015.

Guidé par les dossiers d'investissement, préparés avec le soutien technique de partenaires multilatéraux comme la Banque Mondiale, le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF et, se focalisant sur les interventions les plus rentables, le GFF catalyse les financements nationaux et internationaux, des secteurs publics et privés ; et, il les aligne avec les priorités nationales en matière de SRMNEA.

Un Fonds Fiduciaire du GFF – établi au sein de la Banque Mondiale – catalyse le travail plus vaste du mécanisme en fournissant des subventions aux pays qui projettent d'utiliser les prêts octroyés par la Banque Mondiale pour la santé. Il assure que l'aide officielle pour le développement ne déplace pas les ressources nationales du secteur et, tracent la voie pour un financement durable de la santé.

3. Quel est le lien entre le GFF et l'Association Internationale pour le Développement (IDA)?

Le GFF s'adapte à l'IDA ; il ne modifie pas son modèle axé sur la demande ou sa formule d'Allocation Basée sur la Performance (ABP). Les pays maintiennent une pleine maîtrise de l'utilisation des enveloppes de l'IDA.

La haute direction du Groupe de la Banque Mondiale soutient fermement le GFF. Le Conseil des Administrateurs de la Banque Mondiale a été régulièrement informé des développements du GFF. Le GFF ne nécessite pas d'approbation du Conseil

4. Est-ce que le GFF est un autre fonds vertical?

Le GFF n'est pas un « fonds vertical » ; il offre plutôt une approche horizontale, intégrée. Les investissements du GFF s'étendent à des initiatives plus larges de renforcement des systèmes de santé ; et, ces investissements disposent d'une flexibilité leur permettant d'aller au-delà du secteur de la santé pour financer d'autres secteurs susceptibles d'avoir un impact considérable sur les résultats de SRMNEA – comme l'éducation, l'eau et l'assainissement et, l'enregistrement des faits de l'état civil et des statistiques vitales.

Un objectif clé du GFF est de soutenir les pays dans le développement de stratégies de financement de la santé qui établissent une planification à long terme pour la pérennité financière du secteur de la santé dans son intégralité, pas seulement la SRMNEA.

5. Quel est l'impact escompté de ces fonds et comment sera-t-il mesuré?

L'objectif du GFF est d'accélérer les efforts déployés pour mettre fin aux décès évitables de mères, de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents et d'améliorer la santé et la qualité de vie des femmes, des adolescents et des enfants, évitant par extension 3.8 millions de décès de mères, 101 millions de décès d'enfants et 21 millions de mortinatalités dans les pays les plus affectés d'ici à 2030. Les résultats sont au cœur de l'approche du GFF. Le GFF fournit un financement qui incite à la performance puisqu'il est démontré que de telles approches, à la fois au niveau de l'offre et de la demande, ont obtenu un impact dans les pays à faible et à moyen revenus et cela, avec une efficacité accrue. Néanmoins, tant qu'il existe des liens clairs avec les résultats, les intrants – comme les médicaments essentiels ou les investissements en capital – sont également financés à travers le GFF. En outre, le GFF contribue à améliorer les capacités des pays à mesurer les progrès réalisés en matière de SRMNEA.

6. Est-ce que les engagements de dons annoncés représentent un argent nouveau, un reconditionnement ou représentent-ils des montants précédemment engagés ?

Le Fonds Fiduciaire du GFF a reçu des engagements de dons de 800 millions d'US\$ des gouvernements de la Norvège et du Canada. Sur la base d'une forte demande des pays et de l'expérience de l'HRITF, il est estimé que ces contributions bilatérales peuvent être liées à 3.2 milliards d'US\$ de l'IDA. La contribution de 200 millions d'US\$ du Canada fait partie d'un engagement plus large, annoncé en mai 2014, pour la santé des mères et des enfants s'élevant à 3.5 milliards d'US\$ (2015-2020). Ces engagements contribueront beaucoup à accroître le financement pour la SRMNEA.

7. Comment les décisions d'allocations des fonds seront-elles prises ?

Afin de maximiser l'impact mondial, le fonds fiduciaire a développé une méthodologie d'allocation des ressources pour les pays éligibles qui se concentrent sur trois critères : besoin, population et revenu.

Ces indicateurs sont combinés avec les ressources disponibles à l'allocation pour fournir une large fourchette pour chaque pays. Un pays qui obtient un faible score en fonction de ces critères est éligible à un financement entre 10 et 20 millions d'US\$ sur trois à quatre ans, alors qu'un pays qui obtient un score élevé est éligible à un financement entre 40 et 60 millions d'US\$ sur trois à quatre ans. Le montant définitif pour chaque pays est déterminé au cours des négociations effectuées avec le gouvernement au sujet du financement.

En outre, des pays qui incluent explicitement les ESEC dans leurs Dossiers d'Investissement et allouent leur financement de l'IDA/BIRD aux ESC peuvent être éligibles à un financement supplémentaire du Fonds Fiduciaire du GFF uniquement pour les ESEC qui peut atteindre jusqu'à 10 millions d'US\$

8. Quel est le processus d'accès aux fonds?

Le processus d'accès aux ressources de subventions du Fonds Fiduciaire du GFF diffère considérablement par rapport à d'autres mécanismes mondiaux de financement : il n'existe pas de processus d'application autonome. Pour accéder aux ressources du Fonds Fiduciaire du GFF, un pays doit avoir un Dossier d'Investissement, démontrer qu'il est disposé à augmenter la augmentant les moyens financiers au niveau national à travers le développement d'une stratégie de

financement de la santé et, exprimer le désir d'utiliser les ressources de l'IDA ou de la BIRD pour la SRMNEA. Le fonds fiduciaire n'établit pas de structure de gestion parallèle pour la conception et la mise en œuvre des subventions mais, il s'intègre plutôt aux processus de préparation et de mise en œuvre gérés par les équipes nationales de la Banque Mondiale, qui sont à leur tour soutenus par un ensemble plus large de partenaires du GFF au niveau national.

9. Quels pays seront soutenus par le GFF?

Un total de 62 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire particulièrement affectés par les problèmes de SRMNEA est éligible aux ressources sous forme de dons du fonds fiduciaire. Le fonds fiduciaire a décidé de séquencer ses opérations, en commençant avec un groupe initial de quatre pays « pionniers » (Ethiopie, Kenya, République Démocratique du Congo, Tanzanie).

Au cours d'une phase ultérieure, cinq à dix pays supplémentaires seront sélectionnés. Les engagements effectués envers le fonds fiduciaire sont actuellement insuffisants pour atteindre les 62 pays ; des ressources supplémentaires sont requises pour atteindre l'intégralité des pays éligibles. La moitié de ces pays (32) comptabilise la grande majorité des décès de mères et d'enfants (88%).

Pour être en mesure de proposer un don initial à chacun de ces 32 pays requiert 1.91 milliards d'US\$ (y compris les ressources déjà engagées). Pour proposer un don initial à l'intégralité des pays éligibles (62), le Fonds Fiduciaire du GFF devra disposer de 2.56 milliards d'US\$ (y compris les ressources déjà engagées).

10. Comment allez-vous vous assurer que les « plans nationaux » ne constituent pas un fardeau pour les pays qui désirent résoudre leurs défis de SRMNEA?

Le GFF s'appuiera autant que possible sur les processus de planification existants. Le but est de ne pas imposer de nouvelles exigences parallèles aux pays, mais plutôt de soutenir les pays dans le développement de feuilles de route financière qui les aideront à faire transiter le financement de la santé de manière équitable et durable et, qui les mèneront vers un accès universel à des services de SRMNEA de qualité d'ici à 2030.

11. Pourquoi est-ce important de soutenir les pays lorsqu'ils passent d'un statut de pays à faible revenu à un statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ?

Beaucoup de pays à faible revenu dépendent lourdement du soutien international, à la fois parce qu'ils ne parviennent pas à mobiliser suffisamment de moyens financiers au niveau national pour financer les systèmes de santé et, parce que le soutien international à la santé déplace souvent les ressources financières nationales du secteur de la santé (en moyenne, chaque dollar de l'aide au développement pour la santé réduit le financement national d'environ 50 cents). A mesure que les pays transitent vers un statut de pays à revenu intermédiaire, il arrive souvent que le soutien international chute et cela, sans être compensé à court terme par un financement national. Cela crée des déficits importants, particulièrement dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le GFF aidera les pays à planifier cette transition pour assurer qu'elle est gérée de façon harmonieuse.

12. A quoi ressemblera le GFF dans le pays?

Le GFF opère au niveau national à travers un processus à multiples parties prenantes qui s'appuie sur les approches de l'IHP+. Les gouvernements nationaux dirigent les processus avec la participation de l'ensemble des parties prenantes de la SRMNEA, qui apportent chacune un avantage comparatif distinct au processus. Par exemple, le ministère des finances est une partie prenante importante pour le processus ; il doit par conséquent être impliqué dans tous les pays. Dans beaucoup de pays, la responsabilité des ESEC est partagée parmi plusieurs ministères gouvernementaux et, cela requiert l'engagement approprié de chacun d'entre eux. Etant donné la portée des questions couvertes dans les Cas d'Investissement, une expertise des divers éléments constitutifs de la SRMNEA, du renforcement des systèmes de santé ainsi que des questions multisectorielles affectant les résultats de SRMNEA devraient être disponibles. Cela est particulièrement important en ce qui concerne les problématiques historiquement négligées (ex : planification familiale, nutrition). Dans les pays aux

structures de santé décentralisées, le personnel gouvernemental pertinent au niveau sous-national doit être impliqué.

Les expériences dans le cadre d'autres processus à multiples bailleurs dans le secteur de la santé ont montré que la mobilisation du secteur privé peut constituer un défi étant donné la multitude d'acteurs et la diversité des modes (souvent spécialisées) de contribution (ex : prestation directe de services vs. fourniture de produits essentiels vs. financement). Il n'y a pas de solution unique pouvant relever ce défi dans chaque pays mais, comprendre la complexité de la question ainsi que s'engager pour une mobilisation efficace du secteur privé représentent des bons points de départ. Le GFF requiert que toutes les plateformes nationales incarnent deux principes importants : l'inclusion et la transparence.

13. Comment le GFF sera-t-il gouverné au niveau mondial?

Les modalités de gouvernance du GFF se focalisent exclusivement sur le mandat principal du GFF visant à soutenir un financement intelligent, à l'échelle et durable pour obtenir des résultats de SRMNEA au niveau national et cela, à travers le mécanisme dans son ensemble et à travers le Fonds Fiduciaire du GFF. Elles soutiennent également le rôle d'éclaireur du GFF en matière de financement pour le développement (incluant la mobilisation de ressources nationales) et, elles évolueront en fonction des développements des ODD et de la « Stratégie Mondiale pour la Santé des Femmes, des Enfants et des Adolescents » récemment renouvelée. La gouvernance du GFF s'illustre par un mécanisme simple conçu pour renforcer la coordination entre les investisseurs importants et, faciliter le financement complémentaire des Cas d'Investissement au niveau national. Cela fournit un soutien mondial aux discussions sur le financement complémentaire des plateformes nationales.

La gouvernance du GFF porte sur deux fonctions:

1. Elle s'assure que le GFF réussit à mobiliser un financement complémentaire pour les Cas d'Investissement ainsi que pour les stratégies de financement de la santé dans les pays du GFF.
2. Elle s'assure que le Fonds Fiduciaire du GFF utilise ses ressources de façon à fournir un financement qui permet d'obtenir des résultats tout en catalysant et en insufflant la durabilité.

La première fonction est remplie à travers des engagements et des accords institutionnels entre les partenaires pour un financement aligné ainsi que pour une allocation efficace des ressources, à la fois dans les pays du GFF et entre eux. Cela implique de fournir un soutien de haut niveau pour le GFF et, de jouer un rôle majeur dans la mobilisation des ressources, à la fois de sources nationales et internationales (publiques et privées), pour les Cas d'Investissement. En outre, la gouvernance est responsable du suivi de la performance du GFF en tant que mécanisme ainsi que de la redevabilité des résultats auprès des partenaires du GFF. Cela inclut d'assurer une bonne compréhension de l'approche du GFF à travers toutes les institutions impliquées ainsi qu'une adhésion de leurs membres aux engagements pris et, aux accords convenus au niveau international lorsqu'ils participent aux plateformes nationales (par ex : par rapport à la complémentarité du financement pour les Cas d'Investissement). Cela suppose également de garantir que les engagements pris dans le cadre du GFF sont additionnels et, par extension, qu'ils ne détournent pas les ressources d'autres secteurs importants. Le mécanisme de gouvernance soutient aussi l'apprentissage et l'innovation autour d'approches de financement efficaces et efficientes.

La seconde fonction est abordée en établissant une approche de financement stratégique ainsi que des priorités pour le financement du Fonds Fiduciaire du GFF. Cela inclut une utilisation catalytique des ressources du fonds fiduciaire pour maximiser la mobilisation du financement de l'IDA/BIRD et du financement national. Cela implique d'approuver les allocations de financement du fonds fiduciaire ainsi que le plan de travail et le budget annuels du secrétariat. Le mécanisme de gouvernance doit également superviser la performance du fonds fiduciaire pour assurer que les investissements fournissent des résultats.

Les modalités de gouvernance du Fonds Fiduciaire du GFF sont intégrées aux projets de l'IDA/BIRD qui sont approuvés par le Conseil des Administrateurs de la Banque Mondiale. Elles dépendent, par extension, des politiques et des procédures du Groupe de la Banque Mondiale. La Banque Mondiale a aussi une responsabilité de gestion pour le travail quotidien du secrétariat.

14. Existent-ils des inquiétudes quant au fait que le GFF pourrait détourner les fonds destinés à d'autres Fonds comme Gavi, l'Alliance pour les Vaccins (Gavi) et le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme ?

Gavi et le Fonds Mondial ont été considérablement impliqués dans la conceptualisation et le développement du GFF. Le but est de continuer à travailler étroitement avec eux, à la fois aux niveaux national et mondial, pour harmoniser le financement en fonction d'avantages comparatifs spécifiques. Les deux institutions disposent de mandats importants et distincts qui seront complétés, et non remplacés, par le GFF.

15. Quels sont les rôles des divers partenaires au sein du GFF?

Au niveau national, les partenariats sont au cœur de l'approche du GFF. Ils impliquent l'ensemble des parties prenantes de la SRMNEA qui apportent chacune un avantage comparatif distinct au processus. Les gouvernements fournissent le leadership, la gestion et, l'environnement (notamment une redevabilité claire) nécessaires à la SRMNEA. Ils sont également importants pour faciliter la mobilisation efficace des ressources nationales ainsi que l'achat et la prestation de services de SRMNEA. La société civile jouera un rôle important dans le plaidoyer et dans la mobilisation sociale, ainsi que dans la redevabilité et la prestation de services. Les plaidoyers et la mobilisation sociale des populations affectées sont également essentiels pour assurer la redevabilité, garantir de fortes réponses nationales et, apporter des perspectives uniques aux approches de prestation de services. Le secteur privé peut en outre contribuer à faciliter le développement de mécanismes de financement innovants ainsi que prester des services, renforcer les systèmes de santé ainsi que la production et cela, également à travers des partenariats public-privé. Les agences techniques fourniront des orientations normatives, dissémineront les connaissances et, coordonneront l'assistance technique visant à renforcer les capacités au niveau national. De plus, les agences multilatérales et bilatérales contribueront en fournissant un financement complémentaire (de plus en plus grâce à une gestion commune ou partagée), adhérant aux principes d'efficacité de l'aide, et de partage des bonnes pratiques mondiales.

16. Quel est le Rôle de la Banque Mondiale ?

Le Fonds Fiduciaire du GFF, situé à la Banque Mondiale, mobilise l'expertise de l'ensemble du Groupe de la Banque Mondiale, y compris la Société Financière Internationale (IFC), la branche du secteur privé du Groupe de la Banque Mondiale. Il se lie également aux efforts émergents de préparation et de réponses aux pandémies. De plus, il s'appuie sur l'expérience du Fonds Fiduciaire pour l'Innovation en matière de Résultats de Santé (HRITF) en matière de financement axé sur les résultats fourni en soutien aux pays pour atteindre des résultats de SRMNEA. En outre, un petit secrétariat pour le Fonds Fiduciaire du GFF sera hébergé à la Banque Mondiale.

17. Pourquoi se concentrer spécifiquement sur les ESEC et, qu'est-ce que cela financera ?

Une défaillance des systèmes d'information, nécessaires pour comprendre les besoins, a omis de comptabiliser les nombreuses grossesses, naissances, décès et causes de décès en raison du mauvais état des systèmes d'enregistrement et des statistiques de l'état civil (ESEC). Il est impossible de garantir que les programmes de SRMNEA étendent leur couverture de manière équitable si des données désagrégées liées à des indicateurs importants, comme la mortalité maternelle ou la mortalité infantile, ne sont pas disponibles. Un suivi efficace des résultats des programmes est considérablement entravé par la mauvaise qualité des données sur les causes de décès. Le GFF financera les ESEC de deux façons. En veillant à ce que les ESEC sont inclus dans les Cas d'Investissement des pays, le GFF aidera à financer une expansion à grande échelle des ESEC, aidant les pays à mesurer les améliorations en « temps réel » de telle sorte que les vies de toutes les femmes, de tous les adolescents, et de tous les enfants soient comptées et comptabilisées. En outre, le GFF soutiendra les efforts déployés par les pays afin de renforcer les systèmes de ESEC en établissant un "Centre d'Excellence" mondial sur les ESEC et cela, en constituant une base de connaissances, en facilitant les échanges d'information et les réseaux, en synthétisant et en disséminant les bonnes pratiques, en contribuant à des outils et à des normes mondiales, et en renforçant les capacités de ceux qui mettent en œuvre et défendent les ESEC (ex : en établissant des liens entre ceux qui cherchent un soutien pour renforcer leurs capacités dans le cadre des ESEC et, ceux qui sont en mesure de fournir un tel soutien).